

# Vigilance feux de forêts, risque d'incendie, interdiction d'accès



**Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain vendredi 15 août dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse. En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère.**

Par conséquent, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux massifs de l'Enclave des Papes ; Bollène-Uchaux ; La vallée du Rhône est interdit toute la journée sauf pour les sites bénéficiant d'une dérogation ; Les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ; La réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h.

## Mesures de sécurité renforcées

Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées. L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé. Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts : cartographie des massifs ouverts/fermés [ici](#) et sur le site internet de l'État en Vaucluse [ici](#). Borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11.

## Pour mémoire

Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées : Interdiction de fumer ; Interdiction d'allumer du feu ; Ne pas circuler et/ou stationner même



Ecrit par Mireille Hurlin le 14 août 2025

temporairement sur les pistes DFCI -Défense des Forêts contre les incendies- qui sont réservées aux secours ; En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.